



NOS HONORAIRES ET PRESTATIONS



TRANSACTIONS

(honoraires à la charge du vendeur)

Moins de 45.000 €.....	3.000 € TTC	Maximum
De 45.001 € à 70.000 €.....	4.000 € TTC	Maximum
De 70.001 € à 110.000 €.....	6 %	Maximum
De 110.001 € à 140.000 €.....	5.5 %	Maximum
De 140.001 € à 250.000 €.....	5%	Maximum
De 250.001 € à 350.000 €.....	4.5 %	Maximum
Au delà de 350.001 €	4 %	Maximum
Estimation avec avis de valeur écrit.....	85 € TTC	

GESTION LOCATIVE

Gérance avec décompte mensuel.....	7.2 % TTC
------------------------------------	-----------

LOCATION

- Honoraires d'entremise et négociation à la charge du propriétaire : OFFERT
- Locaux d'habitation sur loyer hors charges annuel : 8% TTC à la charge du locataire et 8% TTC à la charge du propriétaire. **(Honoraires plafonnés à 8 € du m² + 3 € du m² pour l'état des lieux (LOI ALUR)**
- Dépôt de Garantie : - 1 mois de loyer pour les appartements vides.
- 2 mois de loyers hors charges pour les appartements meublés Maximum

SYNDIC DE COPROPRIETE

Honoraires du Syndic par lot principal de copropriété.

Si trésorerie sur compte bancaire unique au nom de l'Agence	144 € TTC
Si trésorerie sur compte bancaire au nom de la copropriété.....	168 € TTC

Les honoraires présentés s'entendent au taux de TVA de 20 % et subiront toute modification en hausse ou baisse de cette taxe.